

Bulletin municipal



AUTHUME

Novembre 2020

Un nouveau confinement est mis en place !

Il nous faut donc nous adapter encore ... mais nous saurons ! Je n'en doute pas.

Vous trouverez en annexe de ce bulletin des informations liées à cette nouvelle période qui s'ouvre ... Des interdictions mais aussi des événements qui s'adaptent ...

Nos enfants sont de retour en classe. Merci aux enseignants, qui s'accommodent d'un nouveau protocole, dans un contexte marqué aussi par des événements nationaux tragiques.

Merci aux employés municipaux qui eux aussi se rendent disponibles pour des tâches inhabituelles, notamment pour renforcer la désinfection des locaux et assurer le maintien d'un service de restauration le midi.

Nous poursuivons nos efforts de communication pour que vous soyez informés presque en temps réel, d'une évolution des règles, mais aussi pour vous signaler toute anomalie sur un réseau, un événement ... Pour ce faire, la commune vient de décider d'adhérer à l'application Intramuros qui pourra vous alerter. Retrouvez toutes les explications dans ce bulletin ...

En cette période compliquée, la solidarité est de mise ! Nous réactivons le dispositif d'aides aux plus fragiles. Faisons preuve de discernement et de civisme, comme nous l'avons fait ce printemps dernier.

Respecter l'esprit et la lettre de ce nouveau confinement, nous permettra, je l'espère, de fêter Noël avec nos proches.

Toute mon équipe et moi-même restons mobilisés et à votre écoute afin de vous accompagner et nous ferons le maximum pour vous aider à traverser au mieux cette période si particulière.

Grégory Soldavini Maire d'Authume

A l'écoquartier, ça avance ...
D'autres constructions en
préparation ...

- 11 novembre :

Célébration de
l'Armistice

Avec seulement 5 élus
présents

- 5-16 décembre :

Boîte aux lettres du
Père Noël

Sur la place e la
mairie

Mairie
d'Authume

Tel 03 84 82 29 70

mairie@authume.fr

www.authume.fr

Lundi,
16 h à 19 h
Mercredi
16 h 18 h 30
Mardi, Jeudi
10 h 30 à 12 h
Vendredi 16 h à 18 h





Conseil Municipal du 14 octobre

- Des agents ONF nous présentent l'aménagement forestier prévu pour les 20 prochaines années

La forêt communale a une superficie de 144 ha en 22 parcelles regroupées en 2 secteurs :

- le bois du Mont, avec futaies irrégulières extensives, le bois est de qualité moyenne,
- le bois des Ruppes, futaies régulières feuillues pour la production de bois d'œuvre de qualité.

L'aménagement forestier prévoit la régénération des parcelles, l'enjeu est de trouver les bonnes essences de feuillus à planter, le chêne reste l'essence privilégiée.

Patrick VUITTON, Adjoint en charge de la gestion de la forêt communale, présente le programme de travaux ONF pour l'année 2021 pour un coût de 3600 €.

Dans les parcelles 4.r, 5.r, 6.r, 12.r, 13.r : maintenance mécanisée pour cloisonnement sylvicole et dégagement manuel pour les plantations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme de travaux.

- Daniel PETRY, Adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal, **qu'il y a lieu de définir de nouveaux taux de taxe d'aménagement suite à l'adoption du PLUi**. Ceci pour une durée d'un an.

Après délibération, Conseil Municipal décide de fixer un taux de :

- 3 % sur les zones 1AUB
- 4 % sur les parcelles non construites situées lieudit « Aux château » et « Aux Petits Clos » (lotissement du cœur de village).
- 2 % sur le reste du territoire communal.

Il est décidé d'exonérer de cette taxe les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ainsi que de ne l'appliquer que sur 50 % de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable

- Il est fait un point sur la gestion actuelle du cimetière d'Authume.

Il est décidé d'ouvrir de nouvelles possibilités pour les déposes d'urnes cinéraires :

- un secteur dans le nouveau cimetière sera proposé en concessions de surfaces réduites pour y installer « des tombes d'urnes ». Un monument semblable aux tombes classiques pourra être édifié à l'emplacement des urnes mises en terre ou en caveau.

- conformément à la loi, il sera aussi possible d'enterrer des urnes pour une durée maximale de 5 ans et cela gratuitement. Dans ce cas, seule une plaque marquera l'emplacement.

Les tarifs de concessions (location du terrain communal) n'ont pas été revus depuis au moins 25 ans. Il est donc proposé de les réévaluer, très raisonnablement (valable à partir du 1^{er} janvier 2020) :

Tombe classique (pleine terre ou caveau) : pour 30 ans 75 €, pour 50 ans 100 €

Jardin du Souvenir pour dispersion des cendres : Gratuit, gravure du nom du défunt à la charge de la famille.

Columbarium (8 cases pour urnes construites par la Commune) : pour 30 ans 200 € par case, plaque et gravure aux frais de la famille. Complet actuellement.

Cavurne : Ces caveaux ont été implantés par la Commune :

Pour 30 ans 200 € avec plaque en marbre sans gravure.

Tombe d'urnes : emplacement (1 m²) dans le nouveau cimetière, monument à charge de la famille :

Pour 30 ans 60 €, pour 50 ans 80 €.

« Jardin d'urnes » :

Ce n'est pas une concession mais la possibilité d'enterrer une urne gratuitement pour 5 ans maximum.

- **Pour donner suite à la demande d'un habitant d'une intervention sur le domaine public** pour adaptation à un seuil réhaussé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement :

- c'est aux riverains de s'adapter à la situation existante sur le domaine public,
- le trottoir devant la propriété de cet administré respecte les normes PMR (personnes à mobilité réduite).

DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES
PROJETS SERONT OUVERTS À LA POPULATION
DÈS QUE LA SITUATION SANITAIRE
LE PERMETTRA.
VOUS SEREZ ALORS INVITÉS
À PARTICIPER.

Etat Civil

Naissances

KUKIELKA Nolan - né à DOLE le 28 août

ADOBI Dayna - née à DOLE le 5 octobre

HECHINGER Juliette - née à DOLE le 17 octobre

Le recensement des jeunes de 16 ans est obligatoire.

Ceux qui sont nés en novembre 2004 sont concernés. Ils doivent se présenter en mairie. Voir un article complet sur authume.fr

Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques

se poursuivent au sud de notre village. Le calendrier prévu est respecté. Il reste encore 3 semaines de chantier notamment rue de Chatenois. Ensuite à partir de janvier aura lieu la mise en tension et la pose des mats d'éclairage.

Au cimetière de nouvelles poubelles ont été installées. Elles permettront de faire le tri entre les végétaux, les plastiques etc ... L'équipe des employés vous remercie par avance du soin que vous apporterez à ce triage. Leur tâche en sera facilitée.

Un appartement sera à louer à la résidence du Bois et un autre à l'ancienne cure. Se renseigner en mairie.

Ecole Jean Moulin : important

Vous souhaitez scolariser votre enfant en 2021 à l'école d'Authume, prenez contact avec l'école rapidement ...

Boîte aux lettres du Père Noël

La traditionnelle boîte aux lettres du Père Noël sera installée place de la mairie du **2 au 16 décembre**. Les enfants qui y déposeront leurs missives et noteront leurs coordonnées. Ils recevront sûrement une réponse car le Père Noël n'est pas enrhumé ...

Spectacle de Noël

Il aura lieu cette année pendant le temps scolaire à destination des seuls enfants sans les familles afin de respecter le protocole actuel.

Pour le moment nous ne pouvons donner les détails et dates. L'organisation se fera en fonction des consignes et avec l'équipe des enseignantes.

Fermeture du secrétariat de Mairie :

du 9 au 13 novembre inclus (erreur dans le bulletin d'octobre où il était précisé du 9 au 13 octobre)



Nombreux sont les habitants qui ont accepté de se faire « tirer le portrait » afin de participer au projet affiche-photos.

Une immense affiche avec toutes les photos sera accrochée sur le bâtiment de la mairie tout début décembre.

Voir plus d'info dans « mesures Covid ».

Une nouvelle association à Authume : APE Jean Moulin d'Authume

L'objectif de ce collectif de parents est de collecter des fonds au profit des élèves de l'école et d'organiser des événements pour fédérer parents, enseignants, élèves...

1ère action : Vente de sapins du Jura !

Vous avez reçu les tarifs dans vos boîtes.

Commander au plus tard **le 5 Novembre**, avec règlement (chèque à l'ordre de APE Jean Moulin d'Authume chez Elodie Moniotte (41 rue du château) ou aux enseignantes de l'école).

Livraison **samedi 5 décembre de 9h30 à 12h** dans la cour de l'école.

Election du Bureau au Foyer Rural

Ont été élus après l'AG du 18 septembre :

Président : Philippe Petot

Vice-Président : Jean-Claude Rangedard

Trésorier : Jan-Luc Nioi

Trésorier adjoint : Agnès Soubrier

Secrétaire : Marie-France Morizot

Secrétaire adjoint : Lucie Herbin

Nous allons encore mieux communiquer !!

La Commune vient de s'abonner à l'application **INTRAMUROS**

Cela permettra à chacun d'être informé très rapidement sur tout ce qui se passe à Authume.

Pannes de courant, coupures d'eau, difficultés de circulation, travaux, infos sur l'école, manifestations et malheureusement aussi annulations d'évènements etc ...

En plus un condensé complet et accessible des coordonnées des commerces, écoles, associations, services.

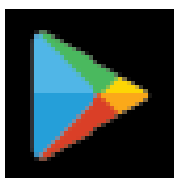
Les personnes « extérieures » pourront aussi consulter ces éléments si elles sont connectées.

Pour les habitants c'est gratuit et sans pub,
la Commune payera un abonnement de 30 € par mois.

Donc téléchargez vite cette application !



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone



Play
store



Apple
store

Tapez **IntraMuros** dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite « Authume » et naviguez dans les différents onglets.



Recevez les infos importantes par « notifications »

Ce système ne collectera pas vos données

Si vous avez des problèmes pour les manœuvres nous vous aiderons dès que l'on pourra de nouveau se réunir, mais il y a bien dans chaque famille une personne qui pourra vous renseigner !

Aucune inquiétude, le site internet authume.fr reste ouvert et est actualisé.

Le bulletin communal papier continuera bien entendu d'être distribué.